

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OBJET** : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE DE DEPOT DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION AVEC OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES ET D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DE RECONDITIONNEMENT DE CES VEHICULES.

**PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET** : SCI 2LL AMILLY – 881 RUE DIVISION LECLERC – 88800 VITTEL

**DUREE DE L'ENQUETE** : DU JEUDI 2 JUIN 2022 à 9h00 AU VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022 A 12h00, SOIT 30 JOURS CONSECUTIFS

LE DOSSIER COMPORTE NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT, SON RESUME NON TECHNIQUE, EST DEPOSE EN MAIRIE D'AMILLY OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET.

CE DOSSIER SERA EGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE : [WWW.AMILLY.COM](http://WWW.AMILLY.COM)

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

**COMMISSAIRE ENQUETEUR** : M MICHEL BADAIRE, DESIGNE EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE D'AMILLY, AUX DATES ET HORAIRES SUIVANTS :

- JEUDI 2 JUIN 2022 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 15 JUIN 2022 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 24 JUIN 2022 DE 9H00 A 12H00
- VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022 DE 9H00 A 12H00 : PERMANENCE TELEPHONIQUE

LES PERSONNES INTERESSEES DEVRONT OBLIGATOIREMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS AU PREALABLE A L'ADRESSE : [MAIRIE.AMILLY@AMILLY45.FR](mailto:MAIRIE.AMILLY@AMILLY45.FR) DU 24 AU 30 JUIN 2022 INCLUS.

DES OBSERVATIONS POURONT ETRE ADRESSEES AU COMMISSAIRE ENQUETEUR PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE : 3 RUE DE LA MAIRIE – 45200 AMILLY OU PAR COURRIER ELECTRONIQUE A L'ADRESSE : [MAIRIE.AMILLY@AMILLY45.FR](mailto:MAIRIE.AMILLY@AMILLY45.FR)

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS ECRITES TRANSMISES PAR COURRIER ELECTRONIQUE SERONT TENUES A LA DISPOSITION DU PUBLIC SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LES MEILLEURS DELAIS.

**LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET LES CONCLUSIONS** SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN MAIRIE D'AMILLY ET SUR SON SITE INTERNE.

**A L'ISSU DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE**, LE MAIRE D'AMILLY PRENDRA UN ARRETE DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.